



ADHÉSION

2025



APST Loir-et-Cher
1 Rue Michel Bégon
41000 BLOIS
02 54 52 41 41

Dossier d'adhésion

Entreprise hors département

www.apst41.fr



Bulletin d'adhésion à l'APST41

Service de Santé au Travail du Loir-et-Cher
Entreprise hors département

I. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

Forme juridique

Raison sociale*

Nom commercial

Adresse*

Code postal*

Ville*

Pays

Code NAF*

Siret*

TVA*

Responsable*

Téléphone*

Email* (pour accéder à l'espace adhérent)

Adresse de facturation (si différente)

Contact*

Téléphone*

Email* (pour accéder à l'espace adhérent)

Adresse de convocation (si différente)

Contact*

Téléphone*

Email* (pour accéder à l'espace adhérent)

Coordonnées du Service de Santé au Travail du siège*

*Champs obligatoires

Document à nous retourner

III. DROITS D'INSCRIPTION & COTISATION À VERSER

Votre affiliation ne sera effective qu'après validation de votre dossier par le Service Administratif & Financier. Ce dernier doit être complet, signé et accompagné de son règlement ainsi que de votre fiche entreprise et votre compte-rendu CSE.

Droit d'entrée pour l'entreprise	adhésion 50.00 € ré-adhésion 100.00 €		€ HT
		+	
Droit d'entrée par salarié	nombre de salariés x 30.00 €		€ HT
		+	
Cotisation annuelle par salarié	nombre de salariés x 108.00 €		€ HT
		=	
Votre règlement par :			
<input type="checkbox"/> chèque, libellée à l'ordre de APST41		SOUS TOTAL	€ HT
<input type="checkbox"/> virement, Banque : 14406 - Guichet : 00180 - Compte : 90030724967 - Clé : 91 IBAN : FR76 1440 6001 8090 0307 2496 791 - BIC : AGRIFRPP844		+	
		TVA total HT x 0.20	€
		=	
<input type="checkbox"/> prélèvement, compléter le mandat SEPA (page 5)		MONTANT TOTAL	€ TTC

Lisez et remplissez votre bulletin d'adhésion.
Renvoyez le signé à l'APST 41 et pensez à
conserver une copie. Une facture acquittée
vous sera adressée ultérieurement.



L'entreprise, (ou l'établissement) désignée, déclare après en avoir pris connaissance, s'engager à respecter les Statuts et le Règlement Intérieur de l'APST Loir-et-Cher (documents accessibles en annexe du dossier d'adhésion et sur le site www.apst41.fr).

Elle demande son adhésion comme membre de la dite Association et prend engagement de :

- respecter la réglementation en terme de suivi individuel des salariés,
- signaler toutes modifications relatives à son entreprise (coordonnées...) et aux mouvements de personnel (embauches, sorties, reprises de travail après absence pour maladie, accident, maternité...),
- transmettre aux intéressés leur convocation aux visites.

Fait à

le

Nom - prénom

Cachet & signature

Autorisation d'accès

des cabinets comptables au portail employeur

Par la présente, Mme/M. :

représentant(e) de l'entreprise :

Siret :

autorise notre cabinet d'Expertise Comptable, dont les coordonnées figurent ci-dessous :

CABINET	<input type="text"/>
CONTACT	<input type="text"/>
TELEPHONE	<input type="text"/>
ADRESSE MAIL	<input type="text"/>

à accéder au portail adhérent du Service de Prévention et de Santé au Travail de l'APST Loir-et-Cher pour :

- modifier mes données administratives, les informations concernant mon entreprise
- déclarer les risques liés à mon entreprise et mes salariés
- déclarer mon personnel (entrées-sorties)
- accéder à mes convocations et visites
- consulter mes documents (factures, relevés de comptes, fiches de visites de mon personnel, documents de prévention...)

de façon dématérialisée sur le site Internet **www.apst41.fr**.

En cas de changement de cabinet comptable, nous nous engageons à prévenir l'APST Loir-et-Cher par écrit (courrier, mail).

Fait à

le

Nom du responsable

Cachet & signature

Pôle médical

02 54 52 41 41

Service social du travail

02 54 52 77 88

servicesocialdutravail@apst41.fr

Pôle administratif & financier - Gestion des adhérents

02 54 52 41 50

comptabilite@apst41.fr

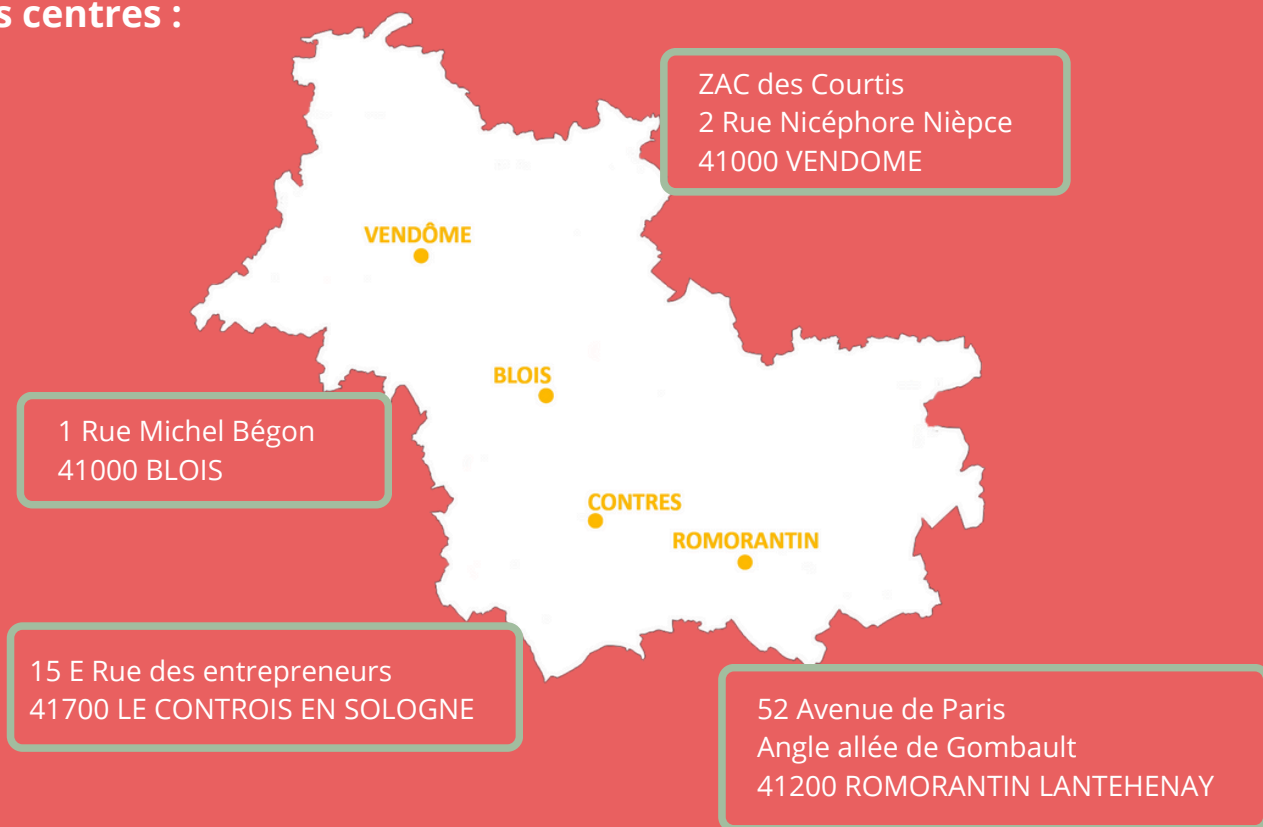
adherents@apst41.fr

Cellule PDP

02 54 52 86 57

cellulepdp@apst41.fr

Nos centres :



Suivez-nous sur



APST41 - Service de Prévention
et Santé au Travail

présanse
PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL
CENTRE-VAL DE LOIRE